

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

Direction de l'Observation et de la Programmation

Note de présentation

Premier Programme d'Appui de l'Union Européenne au secteur de l'énergie

(Convention de Financement n° ENPI/2008/019683)

Une déclaration commune sur les priorités de coopération entre la Commission Européenne et le Royaume du Maroc dans le secteur de l'énergie a été signée le 23 juillet 2007 à Bruxelles. Elle s'inscrit dans le cadre du volet énergie de l'Accord d'Association Union Européenne – Maroc, du Plan d'Action UE – Maroc, du Document de stratégie pour le Royaume du Maroc couvrant la période 2007 – 2013 et du Programme indicatif national pour le Royaume du Maroc couvrant la période 2007 – 2010 relevant de la politique européenne de voisinage.

Par le biais de cette déclaration, l'Union Européenne a tracé la voie pour un renforcement conséquent des relations en matière énergétique dans la perspective du statut avancé avec le Royaume du Maroc.

Ce Mémoire, qui crée un cadre politique énergétique clair, définit trois domaines prioritaires, à savoir : le renforcement de la politique énergétique marocaine en vue de l'intégration, à terme, du marché énergétique marocain à celui de l'Union Européenne, la consolidation de la politique de développement durable dans le secteur de l'énergie marocain en vue de son rapprochement de celle de l'Union Européenne et le renforcement de la sécurité des approvisionnements et de la sûreté des installations énergétiques.

Le Royaume du Maroc, en tant que pays de transit des approvisionnements en gaz naturel et exportateur d'électricité vers l'Union Européenne, est, pour l'énergie, un des principaux partenaires de l'Union Européenne dans la région méditerranéenne.

Afin de permettre le renforcement du rôle du Royaume du Maroc dans la sécurité d'approvisionnement énergétique régionale, l'Appui de l'UE, coordonné par la Direction de l'Observation et de la Programmation, porte sur la convergence du cadre réglementaire du Royaume du Maroc avec celui de l'Union Européenne, notamment en ce qui concerne les stocks pétroliers stratégiques et de la qualité des produits pétroliers ainsi que le renforcement des interconnexions énergétiques, leur sécurité et leur sûreté y compris par les infrastructures de transit vers l'Union Européenne.

Cet appui, d'un montant de 76,6 millions d'euros, a été mis en place selon une approche mixte :

Appui à budget : 60 millions d'euros

Appui à projets : 16,5 millions d'euros

Dans le cadre de l'appui à budget, une matrice d'actions sur trois tranches a été élaborée conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Au cours de la période du programme retenu, le MEF s'engage à ouvrir les lignes budgétaires annuelles pour financer ces actions qui doivent être engagées dans leur totalité.

Cette matrice a été élaborée selon les quatre axes suivants :

- Soutien à l'amélioration de la définition, du suivi et de l'évaluation de la politique énergétique ;
- Appui aux réformes du secteur de l'électricité en vue de son intégration à terme au marché européen ;
- Appui au développement aux énergies renouvelables et de mesures d'efficacité énergétique ;
- Soutien aux réformes des secteurs pétrolier aval et gazier.

L'appui à projets consiste à un accompagnement

- de projets pilotes d'Efficacité Energétique dans le bâtiment pour un montant de 10 millions d'euros ;

Les projets porteront sur :

- Le logement social
- Les bâtiments relevant du système éducatif et de la santé
- Les bâtiments relevant des secteurs du tourisme - du commerce et de l'industrie - ainsi que les logements non sociaux
- de 2 jumelages institutionnels :
 - avec la DOP pour un renforcement des capacités de la Direction de l'Observation et de la Programmation (DOP) du Ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), en termes de prospective, programmation, suivi et évaluation de la politique énergétique nationale (850 mille d'euros) ;
 - avec l'ADEREE pour un renforcement des capacités institutionnelles et techniques et appui au fonctionnement de l'Agence pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ADEREE) (1,3 millions d'euros) ;
- des assistances techniques spécifiques (bénéficiaires : DOP – DCPR – DEER)